

Devis sinistre pour assuré

Par bernard, le 22/01/2011 à 11:34

Bonjour,

je suis gérant d'une entreprise de pose de fenêtres et toute fermetures pour la maison . nous établissions jusqu'à ce jour d'innombrable devis pour des sinistres, remplacement de casse vitrage, portail ou volet battant ou roulant etc .

nous nous sommes aperçu que nous nous déplacions très souvent pour rien 95% des devis n'aboutisse pas ,les assurés se font rembourser par les assurances et nous ne faisons jamais le travail cela nous coûte très cher en déplacement et autre étude interieure, comment parer a ce probleme avez vous une astuce a me communiquer nous voulons bien apporter un service plus a nos clients mais ne pas en être de notre poche a chaque fois.

si nous ne faisons pas quelque chose rapidement personne ne voudras plus faire de devis pour les assurés. dans notre région les artisans se sont déjà passer le mot et cela fera vite tache d'huile.

merci pour vos réponses éventuelles Bernard

Par Endae, le 22/01/2011 à 13:42

Pourquoi ne pas vous faire nommer partenaire des assurances ? En cas de sinistre, certains assureurs missionnent eux-même les entreprises, et le règlement est fait directement entre assureur et entreprise, avec toutefois l'accord du client assuré. Cette procédure facilite les démarches des assures, et les entreprises sont rapidement fixées...

Par aie mac, le 22/01/2011 à 16:32

bonjour

une alternative est de rendre les devis payants (en le mentionnant bien sûr au préalable), en précisant que le montant en sera déductible de la facture si le marché est conclus.